

Actes du 18^e colloque de l'AQPC



*Comment se réaliser
dans le cégep d'aujourd'hui ?*

8D2

Au cœur de l'éducation, l'interculturel et les droits

Marc BILOCQ
Directeur des bureaux de l'est
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse



**Association québécoise
de pédagogie collégiale**

AU CŒUR DE L'ÉDUCATION, L'INTERCULTUREL ET LES DROITS

Marc BILOCQ, Directeur des bureaux de l'est
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Avec la reconnaissance de la diversité culturelle et sociale au sein de notre société, les personnes œuvrant dans le champ des droits et libertés et dans celui de l'interculturel ont été amenées à se rapprocher, à s'interroger mutuellement et à trouver des réponses adaptées au contexte d'aujourd'hui. Au cours des dix dernières années, les pratiques des droits et libertés et de l'interculturel se sont dévoilées dans toute leur complexité. Le pari des années à venir pour l'ensemble du monde de l'éducation consiste à trouver des formules pédagogiques adaptées à ces nouvelles réalités. Les professeurs jouent un rôle de premier plan dans la transmission des connaissances, des valeurs et des attitudes chez les élèves, poursuivant l'objectif d'une société fondée sur l'égalité et la démocratie. Chaque élève doit recevoir une formation adéquate, tant à l'interculturel qu'aux droits et libertés, lui permettant ainsi de se réaliser comme citoyen à part entière.

Mark Bilocq est directeur de la Direction des bureaux de l'est à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et ce, depuis plus de 11 ans. Sa formation en langues modernes, en communication et en administration internationale et publique l'a conduit à œuvrer dans différentes régions périphériques au Québec, notamment dans le réseau de la santé et des services sociaux. Par ailleurs, il a fréquenté le réseau collégial à titre d'enseignant. Il poursuit actuellement un doctorat en anthropologie. Son intérêt de recherche porte sur la dynamique de production de discours sur la citoyenneté dans une société marquée par la pluralité.

D'abord, comme c'est l'usage mais surtout parce que c'est sincère, je veux vous dire le plaisir que j'ai d'être ici avec vous aujourd'hui. En effet, bien que mon passage dans l'enseignement au niveau collégial ait été assez bref, je peux vous dire qu'il m'arrive assez souvent de décrire cette période comme étant le plus beau moment professionnel de ma vie. C'est dire à quel point j'estime le travail que vous faites et même, pour être bien franc, que je vous envie un peu. Ainsi, même si j'ai dû me préparer assez rapidement, l'occasion que me donne cette conférence de m'adresser à vous n'en est que plus précieuse, d'autant plus que le sujet proposé est en lien avec certains intérêts que j'ai développés au cours de ces dernières années.

Cependant, le plaisir que j'ai d'être ici, ne me fera pas utiliser l'heure et demie prévue au programme pour vous faire une conférence d'une telle durée. Je n'aimerais pas qu'on me fasse ce coup-là et je ne vous le ferai pas subir non plus. Cependant, je ne veux pas prendre DU temps, mais bien prendre LE temps, prendre le temps de provoquer une réflexion sur ce que veut dire l'éducation aux droits et libertés et aussi sur la place que l'interculturel peut ou même devrait jouer dans votre institution et votre pratique professionnelle.

Moi qui, encore bien timidement, flirte avec l'anthropologie, j'ai acquis une habitude, bonne ou mauvaise, c'est selon, de regarder les phénomènes de haut ou encore en "portant la vue au loin", comme le tout helvétique Jean-Jacques nous invitait à le faire, il y a de cela plus de 200 ans. Une telle attitude épistémologique a pour

conséquence que lorsqu'on doit commenter un phénomène ou une entreprise humaine sur une base spécifique, on peut avoir le sentiment d'enfermer son regard dans une lorgnette qui, parce que plus étroite, ne laisse pas passer autant de lumière (photons et époque confondus) qu'on en aurait besoin pour véritablement dire la réalité des choses dans le sens de ce que dire veut dire, *i.e.* d'appréhender et d'expliquer l'ensemble d'une réalité avec ses ramifications et d'en débusquer les sens véritables. Ainsi, l'éducation aux droits et libertés et l'interculturel ne sont pour moi que des éléments, de quelque chose d'autre, des objectifs, des stratégies et des méthodes qui s'inscrivent dans une entreprise plus grande de construction sociale arrimée à des débats non encore résolus. En effet, saviez-vous par exemple qu'en plus de la quasi mise au rancart par l'individualisme libéral et même par le socialisme international de la notion de "droits des minorités", il se trouve des auteurs qui proposent de repenser le concept même d'appartenance à un groupe culturel ; pour les uns, l'identification à de tels groupes est cruciale, pour d'autres, elle fait l'objet d'une exagération et même d'une instrumentalisation douteuse. Sur la manière de gérer le pluralisme d'une société, on retrouve, là aussi, des approches qui paraissent aux antipodes les unes des autres, en partant d'un individualisme particularisé à outrance jusqu'à un universalisme insensible aux différences en passant par le modèle multiculturaliste dont le Canada est un ardent défenseur. En fait tout cela pour dire que le débat sur ces questions qui se raboutent à notre sujet est loin d'être clos et que les positions sur ces thèmes sont extrêmement diversifiées. Vous comprendrez alors mes

hésitations, mes doutes fondamentaux quant à l'énonciation ex cathedra de recettes toutes faites. Quoi qu'il en soit et maintenant que j'ai fait part de mes états d'âme, je dois vous dire qu'au nom du sens pratique et parce que nous vivons au quotidien la réalité d'une pluralité croissante à laquelle il nous faut répondre, je veux vous dire mon intérêt aussi pour l'action concrète et m'approcher tranquillement du sujet à l'égard duquel j'entretiens tout de même des préjugés favorables, il va sans dire.

D'entrée de jeu, je vous signale que je peux aussi comprendre que pour vous, et pour d'autres raisons, le sujet proposé n'est pas la priorité dans votre quotidien (à chacun sa spécialité, n'est-ce pas ?). Mais j'aimerais aussi vous convaincre de ce qu'il y a tant de manières de vivre son humanité sur cette planète, manières qui sont toutes valables et donc légitimes aux yeux de ceux qui les pratiquent, que dans un monde soumis à un brassage démographique aussi intense que le nôtre, on ne peut plus se tenir loin de ces questions de rapports interculturels et d'égalité entre les êtres humains. C'est une question d'adaptation à son époque purement et simplement et votre présence ici aujourd'hui est, à cet égard, réconfortante et donne espoir. Mais la commande d'aujourd'hui est claire. Mon propos est donc très localisé dans le temps et l'espace: quelque part dans la voie lactée, dans un certain système solaire, troisième planète en s'éloignant du soleil en question, un continent, un territoire — le Québec — douze milliards et quelque 1998 années après une formidable explosion. Son objet est encore plus circonscrit: les moeurs enseignantes et étudiantes possibles en matière de droits et libertés et le développement des habiletés interculturelles des membres d'une tribu, encore trop peu ethnographiée, à savoir la tribu Cégep.

Mais plus sérieusement, et sans autre tentative relativiste, vous aurez compris que je veux vous parler de votre apport possible au projet de société en cours, notamment sur le plan de la production d'un corps citoyen bien instruit et compétent dans ses champs d'expertise — assurément car c'est votre premier travail — mais aussi de citoyens conscients du rôle qu'ils peuvent avoir dans la cité en tant qu'agents engagés et porteurs de droits et aussi respectueux de ceux des autres. Sans trop devancer mon propos je vous indique que c'est d'abord, mais pas exclusivement non plus, par l'exemple dans vos transactions quotidiennes avec vos étudiants et dans votre pédagogie que vous pourrez être les artisans d'un monde où l'égalité entre tous prévaut et s'exerce, *i.e.* un monde où s'est instaurée une véritable culture de droits et libertés en ce sens que les droits et libertés de chacun entrent dans la réflexion que nous faisons avant de poser des gestes impliquant les autres. Naturellement, cet éveil doit se faire autant dans la tête des enseignants que dans celle des étudiants.

Ceci dit, je n'ai pas l'intention de ne faire que vous vanter les mérites de l'éducation aux droits et l'importance de la sensibilité interculturelle sans plus. Non il y a aussi des

limites, des insuffisances à ces seuls procès et j'entends aussi les signaler au passage.

Passons tout de suite à l'essentiel, et assez contradictoirement, en faisant déjà un premier détour sur la question de la pluralité, je serais bref cependant. La pluralité des sociétés dans le monde contemporain est un fait incontestable: 184 États indépendants, 600 langues vivantes, près de 5 000 groupes ethniques. Dans le cas du Québec il n'est pas nécessaire d'avoir recours à ces statistiques pour s'en convaincre et encore moins lorsqu'il s'agit de convaincre une assemblée de professeurs qui, de session en session, voient défiler devant eux de plus en plus de jeunes, et de moins jeunes aussi, qui appartiennent à une autre culture que celle qu'on disait majoritaire ou de souche. Encore ici, inutile d'insister sur le fait que plusieurs écoles à Montréal sont fréquentées par de plus ou moins nouveaux arrivants et cela, dans des proportions dépassant les 50 %. Si ce n'est pas déjà le cas dans votre institution, ces cohortes seront bientôt les vôtres. Toujours est-il que la société québécoise est incontestablement une société marquée par la pluralité. N'insistons pas davantage mais prenons cela en compte. Par ailleurs, en disant pluralité, il ne faut pas entendre que pluralité ethnoculturelle. D'autres formes de communalités sont coprésentes et les revendications de leurs adhérents n'en sont pas moins insistantes, qu'il s'agisse ici des questions liées au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap... bref dans ce monde post-moderne les particularismes sont à l'honneur et l'expression de son humanité à sa manière est pour chacun une aspiration présentée comme légitime; après tout, l'individualisme triomphant n'a-t-il pas été l'héritage le plus marquant de la modernité que certains intellectuels d'ailleurs — philosophes, politologues, anthropologues — nous invitent maintenant à dépasser. Dans de telles conditions, le "vivre en société" devient une affaire de reconnaissance, des uns par les autres, non seulement dans ce qu'ils ont de pareil... mais aussi dans ce qu'ils ont de différent et ça, ce n'est pas évident en soi. Je reviendrai tout à l'heure sur ce thème de la reconnaissance qui pour moi est absolument essentiel à notre propos.

Ceci dit, vous n'êtes pas sans savoir que les "droits de l'homme" dans le sens fondamental du terme sont universellement reconnus dans des instruments telle la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous allons d'ailleurs célébrer le cinquantième anniversaire en décembre prochain ou encore tel le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Enfin ce qu'il y a à retenir, c'est que le corpus, le catalogue des droits est constitué et les États signataires des différents textes (déclarations, pactes, protocoles) travaillent à en généraliser l'exercice.

Évidemment tous les États n'en sont pas au même point. Et on peut d'emblée affirmer qu'au Québec justement, comparé à certains pays latino-américains par exemple — région avec laquelle je suis un peu plus familier — nous

faisons dans la fine dentelle en matière de droits de la personne. Vous savez comme moi que dans certains de ces pays des policiers passent encore à tabac des citoyens et qu'il se trouve beaucoup de gens pour trouver cela normal dans la mesure où l'interpellé est "suffisamment coupable". Par ailleurs, des enquêteurs de la Commission nationale des droits de l'homme du Mexique me confiaient qu'ils reçoivent des formations sur quoi faire quand on leur tire dessus ; c'est tout dire sur les différences qui existent de par le monde en matière de culture de droits. Si je me permets cette parenthèse, c'est pour contrer dès le départ l'argument un peu trop populaire qu'on entend souvent à l'endroit de ceux qui nous viennent d'ailleurs à l'effet que s'ils ne sont pas contents ici, entendre s'ils ne veulent pas devenir des copies conformes de ce que nous sommes déjà, ils n'ont qu'à s'en retourner chez eux, entendre ici qu'ils n'ont pas droit à la différence. Le manque de réciprocité à laquelle on aurait droit si on allait chez eux est aussi souvent invoqué : "jamais ils nous traiteraient comme nous on les traite. Alors pourquoi devrions-nous être si accommodants ?" En un mot, ce n'est pas parce que nos acquis en matière de droits de la personne sont objectivement plus grands que ça nous donne le droit d'exiger des autres qu'ils renient complètement ce qu'ils sont quand ils arrivent et c'est souvent l'argument qui est servi. C'est là une forme sournoise d'ethnocentrisme parce que fondée sur des progrès réels et objectifs en matière de droits et libertés mais qui n'invalident pas pour autant les autres aspects d'une culture qui demeurent dignes de considération et d'accommodement lorsque possible...

Le temps manque pour aborder en profondeur cette question, qui est loin d'être réglée d'ailleurs, de ce qui est exigible des nouveaux arrivants. Je dirai cependant qu'il y a un minimum à attendre telle l'adhésion à certaines grandes conquêtes de l'aventure humaine. Pensons ici aux valeurs démocratiques, à la reconnaissance pour tous et en toute égalité de leurs droits fondamentaux et, dans une certaine mesure aussi, la pratique de la ou d'une des langues reconnues officiellement sur le territoire visé — après tout il faut bien se comprendre quand on se parle. Mais au-delà de cela, TOUT devient négociable, aménageable selon des modes d'articulation dont l'ensemble du potentiel n'a pas encore été exploité.

En d'autres termes, il n'y a rien dans le développement politico-historique d'une société moderne et civilisée, ni dans son développement démographique, ou encore dans sa géographie ou dans sa géopolitique, qui peut la justifier de produire des citoyens de deuxième ou troisième classe. La consigne qui s'impose c'est l'inclusion égalitaire et c'est un défi, entre autre éthique, de tous les instants qui est lancé à tous les citoyens et non pas seulement à l'État lui-même, car c'est d'abord au cœur même de la cité et au quotidien que la véritable inclusion se réalise.

Sans verser dans un certain cosmopolitisme, autre thèse qui circule et qui m'apparaît douteuse et à la limite intenable, il y a lieu de croire que l'aventure de l'homme

est trop grande pour que celui-ci se laisse définir exagérément, sinon exclusivement, par son lieu, ses circonstances historiques, sa langue, son territoire ou tout autre facteur par trop spécifique. Non, il y a beaucoup trop à faire, à découvrir, à inventer; au Québec plus qu'ailleurs, nous avons mis le doigt sur une aventure... nous devons maintenant la mener à terme, à bon et juste termes.

Il faut le dire, et c'est tout à son honneur, le Québec est doté depuis plus de 20 ans d'un instrument, peut-être particulariste, donc plus difficilement utilisable en matière de revendications collectives, mais d'un instrument tout de même résolument progressiste, à savoir, sa Charte des droits et libertés de la personne qui le place au rang des sociétés d'avant-garde en matière de reconnaissance des droits et libertés dans tout l'hémisphère occidental.

Mais voilà le défi. Nous avons au Québec un instrument garantissant l'égalité des personnes se trouvant sur son sol et auquel même le législateur doit se soumettre. Nous avons une société pluraliste, plurielle, ouverte au monde par ses politiques d'immigration relativement accueillantes et renforcée par une curiosité assez caractéristique des gens du Québec à l'endroit de ce qui est "exotique". Maintenant, il ne nous reste plus qu'à faire de tout cela un lieu où tous et chacun se sentent partenaires d'un projet social et politique commun et surtout, inclusif. C'est ici que l'éducation aux droits prend toute son importance et que l'interculturel devient un moyen à privilégier. Redisons-le tout de suite aux irréductibles : la pluralité croissante du Québec est un fait irréversible et qu'on le veuille ou non, il faudra faire avec. Et tant qu'à faire, il vaut mieux bien faire, n'est-ce pas ? ... Alors comment faire ?

L'éducation aux droits et libertés, quoique louable dans son principe, et c'est là une de ces premières insuffisances, n'accomplit rien tant qu'elle n'est pas mise en action, c'est-à-dire traduite dans le quotidien. Cette traduction, c'est justement, en ce qui a trait aux communalités ethniques et culturelles, l'apport des démarches interculturelles : activités de formation, de promotion, de rapprochements. C'est aussi un champ de recherche spécialisé, et des habiletés en médiation, en cas de crise. Voilà ce que nous offre l'interculturel. On voit tout de suite le lien évident et nécessaire qui s'installe entre l'éducation aux droits et libertés et la démarche interculturelle. Mais la pluralité, je le disais tout à l'heure, n'est pas qu'ethnoculturelle et quand on parle d'éducation aux droits et de culture de droits il est bon de garder cela à l'esprit, car l'inclusion recherchée doit viser tout le monde.

Maintenant, en quoi tout cela interpelle-t-il les pédagogues que vous êtes ? Que vient faire l'éducation aux droits et l'interculturel au niveau collégial ? En quoi, moi, professeur de mathématique, de technologies industrielles, d'éducation physique, suis-je concerné par les

problèmes d'égalité entre les citoyens ? Il y a plusieurs réponses à cela.

D'abord soyons pratico-pratiques un instant. Nous l'avons dit, vous le savez, vous allez, et c'est probablement déjà le cas, avoir à transiger avec des jeunes qui dans leur quotidien, en dehors de votre institution, sont appelés à vivre plusieurs identités à la fois : ils travaillent à être de "bons Québécois" entre guillemets avec leurs amis(es), en même temps que "bons musulmans" par exemple, à essayer de prendre une position "vivable" face à la consommation de l'alcool très répandue ici ou encore face aux rapports à entretenir avec l'autre sexe et cela, en essayant de respecter les consignes de leurs parents dictées, il va sans dire, dans une langue dont vous ne comprendriez pas un traître mot. Promenez-vous seulement une journée dans leurs souliers et je n'ai pas dit une lune dans leurs mocassins, vous verrez que ça frise la schizophrénie. Demandez-vous seulement une fois ce que ça peut exiger comme énergie pour réussir à concilier tout ça ? Toutes les personnes sur la terre sont prisonnières d'une culture et jamais une acculturation ne sera totale de telle sorte que comme personne, comme concitoyen, et à plus forte raison comme pédagogue, vous devez prendre en compte ces états de fait et inclure ces paramètres dans vos stratégies d'enseignement. Mais encore faut-il les connaître ces paramètres ! Donc pour parler en "collégial", disons qu'il y a des "prérequis" pour être un professeur performant sur le plan didactique en milieu plural.

Je ne veux pas avoir l'air de lire une recette, mais disons qu'il faut au moins, non pas admettre comme on admet un crime mais plutôt RECONNAÎTRE que les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et qu'ils sont titulaires des mêmes droits fondamentaux et jouissent des mêmes libertés que VOUS, et cela, même s'ils ne sont au Québec que depuis vingt ans, dix ans, deux ans, un an, peu importe. Si vous n'en êtes pas là (et ça vaut aussi pour les étudiants et les administrateurs des cégeps) ça devient un problème d'éducation aux droits et libertés. Vous savez on parle de Loi ici et nul n'est censé l'ignorer cette Loi. La protection contre la discrimination et le harcèlement fondés entre autres sur la langue, le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, ou encore la liberté religieuse sont des dispositions claires de la Charte et il faut se les approprier.

Ensuite, autre prérequis à l'endroit duquel la démarche interculturelle peut vous être d'un grand secours, vous devez disposer de connaissances objectives sur la manière dont vos étudiants, pris individuellement, appréhendent les éléments de la réalité quotidienne. Sans vouloir tomber dans l'anecdotisme qui dépossède trop souvent l'interculturel d'une partie de la profondeur dont il est capable, je me permets de mentionner quelques exemples de questions qui pourraient s'avérer importantes pour un pédagogue. Par exemple, comment l'étudiant X issu de telle ou telle culture envisage-t-il le passage du temps

alors que l'on sait que pour certains le temps est séquentiellement divisé et que pour d'autres la simultanéité des événements est tout à fait normale ? Ou encore, comment vos étudiants entrevoient-ils l'exercice de l'autorité : pour certains elle doit être souple, pour d'autres elle doit être clairement affirmée et le professeur est par définition infaillible — profession oblige ? Qu'est-ce qui est suprêmement insultant pour tel ou tel étudiant à cause de son conditionnement culturel et comment règle-t-on les conflits dans sa culture ? etc. Je ne passerai pas en revue tous les aspects dignes de considération car, et j'avais oublié de vous le dire, il m'arrive de lire dans les pensées et je suis actuellement distrait par quelques-uns et quelques-unes d'entre vous que j'entends se dire : "oui, c'est bien beau tout ça mais on est au Québec et c'est à eux de s'adapter à notre style d'enseignement et à part ça on ne peut pas se mettre au diapason de tout le monde". À cela, je réponds tout de suite que je n'ai jamais dit que ça allait être facile que par ailleurs je ne fais pas de politique : dans ma logique à moi les conférenciers "conférencient", les étudiants étudient (enfin le devraient-ils) et les professeurs professent. Je ne revois pas non plus ici les politiques gouvernementales en matière d'intégration des immigrants et je légifère encore moins. Cependant, je prends la pluralité existante comme un état de fait. Comme je le disais il y a un instant il faut être pragmatique. Je m'adresse à vous en tant que pédagogues qui, disons-le, indépendamment de la réalité ethnoculturelle qui nous occupe davantage ici, sont par définition et par profession des spécialistes de la différence. On ne fait ici qu'ajouter un gisement de différences, mais un gisement qui est, dense, imposant, incontournable. Si vous voulez enseigner sans en tenir compte c'est votre affaire, mais je suis certain que votre enseignement sera meilleur si vous connaissez mieux vos étudiants et les attitudes et comportements auxquels leurs antécédents ou conditionnements culturels les prédisposent. À dire vrai, j'ai l'impression de prononcer là le truisme de l'année. Et ce truisme, comme si c'était possible, sera à chaque année de plus en plus vrai tellement l'évolution démographique du Québec porte des effets inéluctables.

Par ailleurs, histoire de vous ébranler un peu, et c'est ici une autre raison pour s'intéresser à ces questions qui nous occupent, si un conflit éclate entre le professeur et un étudiant, la situation peut concerner votre employeur et, pire encore, un de nos enquêteurs ou enquêtrices. À chaque année, à la Commission nous sommes interpellés et devons aller faire la lumière sur des événements regrettables qui opposent des enseignants à un ou une de leurs élèves. Et si il y a une constante dans ce genre de dossier, c'est bien qu'on se retrouve face à des parties qui sur le plan de l'interprétation des événements, et avec toute la bonne foi du monde, n'ont de toute évidence aucune référence commune sur le problème qui les oppose. Il arrive aussi qu'ils ne s'entendent même pas sur ce qui constitue le problème... alors vous voyez le tableau.

Mais ce à quoi je viens de faire allusion, c'est là la pire raison qu'on puisse imaginer pour un professeur de choisir de renforcer ses habiletés interculturelles et ce n'est pas du tout le message que je veux laisser. Au contraire, ce à quoi je veux vous inciter, c'est beaucoup plus à réfléchir à la nécessité de reconnaître l'Autre comme égal et ensuite, du même coup, faire de vous des agents de promotion d'une réelle culture de droits et libertés, à savoir, une culture qui ne fait pas de l'égalité un enjeu, mais plutôt une condition de vie dans leur institution. En fait, il faudrait arriver à voir cette pluralité qui vous défie, non pas comme un problème mais comme une occasion, une opportunité de revoir, à votre niveau, dans vos cours peut-être, les pratiques d'inclusion dans votre établissement, et par voie de conséquences dans la société en général. De la même manière, le conflit inter-culturel, sans le fomenter évidemment, peut-il devenir une occasion d'approfondir notre expérience de l'autre, de chercher à comprendre ce qu'il a vécu ou croit avoir vécu, en un mot, une occasion de se développer soi-même et peut-être apprendre à faire mieux la prochaine fois.

Faire œuvre de reconnaissance donc, nous y revoilà, dans le plein sens du terme. Tout est là. Mais avant de reconnaître, ne faut-il pas d'abord "connaître", c'est-à-dire apprendre, s'intéresser à, chercher à savoir pourquoi ceci, comment cela ? Mais le piège aussi, c'est de se donner à tel point qu'on en oublie d'être soi-même. Il n'y aura pas d'accueil productif si vous n'êtes pas d'abord fiers et sûrs de votre propre culture et à ce moment seulement une réciprocité féconde pour tous pourra s'installer. S'ouvrir aux autres, ce n'est pas s'éteindre devant eux ou pour eux, mais c'est plutôt, et à plus forte raison en tant que pédagogue, se rendre disponible, savoir donner, pour dispenser des connaissances objectives, spécialisées, bien sûr, car c'est pour ça qu'on vous paye, mais aussi pour contribuer à fabriquer des citoyens pour qui l'égalité est une donnée de base rendant notre monde à tous un endroit où il est sûr et agréable de vivre.

Mais je viens d'évoquer la notion de réciprocité, parlons-en un peu justement. Quand je dis réciprocité en matière de respect et de reconnaissance, je fais évidemment allusion à un retour attendu de l'ascenseur, non pas seulement dans l'axe société d'accueil versus le nouvel arrivant ou dans le sens majoritaire versus le minoritaire. Non. Cette réciprocité doit s'établir entre toutes les cultures présentes sur le territoire. De plus, les inimitiés historiques et d'outre-frontières, si difficiles qu'elles soient à résorber ne doivent pas passer les douanes sans être taxées (entendre ici dénoncées) comme étant des matières dangereuses pour une société ouverte. L'éducation aux droits et libertés et l'interculturel ont, face à de telles situations, un défi à la hauteur des aspirations qu'on leur attribue. Encore ici, une bonne connaissance des différentes réalités ethniques et culturelles devient un outil on ne peut plus précieux.

Ceci dit, j'aurais une autre raison à invoquer pour inciter les professeurs que vous êtes à renforcer vos compétences en matière de gestion des différences et de la promotion d'une société fondée sur une réelle culture de droits. En effet, il n'est pas déraisonnable de supposer que vous êtes relativement fiers du travail que vous faites, que vous êtes de bons spécialistes de vos domaines. Mais à quoi diable cela pourrait-il servir de si bien former ces personnes qui passent 2 à 3 ans avec vous si elles doivent ensuite se retrouver éventuellement sur le marché du travail dans une société inégalitaire ou l'exclusion traduit un échec lamentable de nos institutions associées au dressage citoyen et à l'intégration ? C'est vrai, le défi est sociétal et il n'interpelle pas que vous. Je ne veux pas faire porter sur vos seules épaules tout le poids de l'intégration sociale et économique de toutes les personnes qui choisissent de vivre au Québec. Mais disons que c'est un rappel tout de même insistant de votre apport possible compte tenu du rôle particulier et précieux qui vous est dévolu. En un mot, l'inclusion commence bien avant le marché du travail et votre contribution en trace la voie.

Un autre argument à l'appui de mes prétentions est le fait que toutes les personnes que j'ai vues s'intéresser aux droits de la personne et aux réalités interculturelles en sont toutes sorties grandies dans le sens d'une compréhension plus profonde de ce qu'impliquent les droits fondamentaux pour elles-mêmes et pour les autres de même qu'en matières citoyennes par un éveil en ce qui a trait à leur implication possible. Il y a donc aussi pour vous un intérêt personnel indubitable.

Mais l'éducation aux droits et libertés a ses limites et j'y ai indirectement fait allusion plus tôt. En effet, je suis de ceux qui pensent qu'enseigner les droits et libertés ce n'est pas encore enseigner la justice. Car les droits et libertés sont d'abord et avant tout normatifs et des normes ça ne produit rien, ça ne fait que délimiter une arène. Bien sûr, cela clarifie les valeurs fondamentales. Les normativités juridiques, départagent le pensable et l'impensable, distinguent les possibles des impossibles. Mais encore faut-il aussi discuter de ce qui est juste et bon, tant pour les individus que pour la société prise comme un tout, peu importe son degré d'hétérogénéité. L'exercice n'est pas simple et demande un investissement intellectuel important car il faut arriver à dépasser le concept d'égalité pour verser dans l'équité, notion que je définirais comme l'égalité dotée d'une valeur ajoutée, laquelle ? Je vous la donne en mille, la RECONNAISSANCE.

Mais encore faut-il qu'un débat ait lieu ! Et pour savoir de quoi l'on va parler ou encore pour comprendre les points de vue différents du nôtre, il faut s'être outillé par une démarche interculturelle qu'elle soit personnelle ou institutionnelle. On pourrait avoir l'impression de tourner en rond ici, mais ce n'est pas le cas, c'est plutôt qu'on patauge dans l'incontournable. Peu importe le point de vue que l'on adopte face à cette pluralité de fait, qu'il soit sociologique, anthropologique, philosophique, politique

ou encore éthique, on revient au fait que l'on ne peut cohabiter harmonieusement et véritablement ensemble sans l'existence de règles communes minimales (appelons les ici les droits et libertés fondamentaux) et sans investir dans la REconnaissance qui passe par un préalable, nous l'avons dit, par la connaissance de ce que nous sommes, les uns et les autres... à tout le moins, d'une manière minimale.

Le temps avance, j'ai essayé de vous convaincre un peu que l'éducation aux droits et libertés était une assez bonne idée et que l'interculturel était une avenue intéressante, sinon incontournable, pour devenir un meilleur enseignant en cette fin de siècle. J'ai même essayé de vous culpabiliser un peu et aussi de vous avertir des risques d'une approche indifférente aux différences ethnoculturelles. Mais face à ces tactiques de ma part, vous êtes aussi en droit de demander ce qu'un organisme comme le nôtre fait en ce sens, au-delà du seul discours.

En toute franchise, je vous dirai que l'expérience de la CDPDJ en matière d'éducation aux droits et libertés au niveau collégial est relativement récente, son action ayant été, par le passé, ciblée davantage sur les niveaux primaire et secondaire. Mais qu'à cela ne tienne, l'engagement de notre organisme face au niveau collégial est désormais acquis, résolu même... et il est déjà possible de profiter des sessions de formation dispensées par nos agents d'éducation et de coopération. Mais tout cela, c'est encore bien peu pour s'attaquer avec assurance au défi qui, chaque jour, devient plus grand. Non, il faut faire plus. La collaboration avec des groupes intéressés aux questions interculturelles (entre autres) en milieu collégial et le support aux initiatives favorisant le développement d'une culture de droits et libertés sont des approches que la commission privilégie.

Cependant, force est de constater que le cursus collégial ne comprend toujours rien d'officiel ou de systématique en ce sens. Pas de programme, pas de cours, pas de volume. Que peut-on faire en attendant... ? Et en attendant quoi ajouterai-je ? Je crois, compte tenu de la conjoncture, qu'il vaut mieux n'attendre après personne et commencer dès à présent à tirer profit de ces initiatives originales qui naissent dans différents cégeps et qui se donnent comme devoir de sensibiliser la population estudiantine à ses droits et met un accent sur la connaissance et le respect mutuel de tous et chacun. La CDPDJ de son côté travaille actuellement en collaboration avec le Service interculturel collégial en vue de produire un document destiné aux enseignants du niveau cégep. Ce document ne se veut pas seulement une aide à l'enseignement mais bien un guide d'éducation aux droits et libertés, vue dans son sens large et qui contiendrait des suggestions d'activités, des projets possibles avec des organisations concernées par les problématiques ou même des types d'implications dans le milieu. Mais un tel outil ne peut s'élaborer qu'en s'appuyant sur l'expérience concrète et pour cela, il faut qu'il se passe des choses dans les cégeps, non pas seulement à Montréal, mais partout au Québec et que nous y soyons aussi vos partenaires.

Pourquoi le présent colloque ne serait-il pas l'étincelle, l'amorce d'une initiative qui pourrait se concrétiser à la rentrée ? La coopération en matière de droits et libertés c'est l'affaire de la CDPDJ et, en ce sens, je vous invite à faire appel à notre expertise, offre que je vous fais d'ailleurs, avec une certaine fierté. Je peux vous assurer que nous ferons tout en notre pouvoir pour vous assister. En bout de course, nous y serons tous gagnants.

Merci!

Mot du Maître de cérémonie

Nous ne pourrions pas vous dire merci dans les 600 langues vivantes. Mais j'utilise la déclaration universelle des droits de l'Homme pour m'octroyer le droit de parler au nom de tous et toutes ici afin de vous remercier de cette sensibilisation « sensible » aux droits et libertés des individus.

C'est un fait assez singulier que de vivre au pluriel, que de respecter unanimement des différentes, que d'être capable d'en voir de toutes les couleurs, que d'éclorre dans le sillon de toutes les cultures.

Mais nous sommes plus conscients maintenant que nous et nos élèves avons besoins d'éducation... Inter culturel 101, en complémentaire, devra probablement faire partie de tous les plans de cours de cégep ; car il semble élémentaire, et c'est loin d'être secondaire, que le collégial doive aussi véhiculer des valeurs d'égalité, de droit et de liberté.

Merci monsieur Bilocq... vous nous avez parlé de droits des individus... et nous sommes conscients maintenant qu'il nous reste des devoirs à faire.

Jean-Eudes Gagnon